Accessibilité

Déclaration d'accessibilité

La Région Normandie s’engage à rendre ses sites internet, intranet, extranet et ses applications mobiles accessibles conformément à l’article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, la Région met en œuvre son schéma pluriannuel et les actions suivantes pour l’année 2023-2025.

Le site Parcours Métier Normandie est reconnu comme **partiellement conforme** au Référentiel Général d’Amélioration de l’Accessibilité (RGAA) dans sa version 4.1.2.

Résultats des tests

L’audit de conformité a été évalué par une entité externe n’ayant pas participé au processus de conception et de développement du service, à savoir la société ACCESS MAN.

Il révèle sur un échantillon de 17 pages que 72,88 % des critères sont respectés avec un taux moyen de conformité de 77,02 %.

Le site audité comprend 43 conformités, 16 non-conformités et 47 critères non-applicables sur les 106 critères du RGAA 4.1.2.

- Declaration_accessibilite_parcours_metier.pdf pdf 328.16 Ko

Naviguez avec votre tête !

Le site intègre un nouvel outil innovant : Ability Browser. Cet outil vous permet de naviguer grâce aux mouvements de votre tête.

Qu'est ce que Ability Browser ? | Installer Ability Browser

- ability_browser_transcription.html html 2.02 Ko
- ability_browser_transcription_en.html html 1.74 Ko